

La Cour suprême a décidé le maintien en détention de Frédéric Bamvuginyumvira

RFI, 27 décembre 2013 Burundi : le leader de l'opposition reste en prison Au Burundi, la Cour suprême a décidé ce jeudi 26 décembre le maintien en détention préventive de l'ancien vice-président durant les années de transition et l'un des principaux opposants burundais, Frédéric Bamvuginyumvira. Il doit être jugé pour une affaire d'adultère, qui est transformée en tentative de corruption sur l'agent de police qui venait de l'arrêter, selon la justice. La date de son procès n'a pas encore été fixée, au grand dam de ses soutiens.

Cette fois, l'opposition burundaise dit en être sûre : « Il ne s'agit que d'un acharnement politique ». La preuve, y a une semaine, la Cour anticorruption avait placé l'ancien vice-président burundais Frédéric Bamvuginyumvira en détention provisoire, contre le paiement de l'équivalent de 470 euros. Le procureur près cette Cour, Isaac Kubwayo, s'attendait à ce qu'il soit en appel auprès de la Cour suprême et avait expliqué à l'opposant burundais dans sa cellule, en violation de la procédure pénale, assure ses avocats. Ce jeudi, la Cour suprême du Burundi a décidé de suivre le ministre public, en confirmant le maintien en prison de l'ancien vice-président Bamvuginyumvira pour qu'il y ait « des enquêtes approfondies », selon un de ses avocats, maître Fabien Segatwa. Celui-ci a déclaré également « une affaire politique ». Frédéric Bamvuginyumvira a été arrêté le 5 décembre. La police du Burundi l'a d'abord accusé d'adultère avant de passer à une tentative de corruption. La justice burundaise assure aujourd'hui qu'elle a des preuves contre lui, mais les amis politiques de l'opposant déclarent une « volonté » de se débarrasser d'un homme très respecté, intelligent et qui est pressenti comme futur candidat de l'opposition burundaise aux élections présidentielles de 2015.